



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

### A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:											
ARMEL PLUS				10 RUE PERGOLESE											
SIRET	4	9	8	2	0	9	4	9	3	0	0	0	2	8	75116 PARIS
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:											

### REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET	<input type="text"/>														
-------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

### B ACTIVITE

Activités exercées	<input type="checkbox"/>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------	--	--------------------------

### C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	<input type="checkbox"/>	Déficit	<input type="checkbox"/>
	Bénéfice imposable à 15%	29 164				

### 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	<input type="checkbox"/>				
PV à long terme imposables à 19%	<input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19%	<input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 0%	<input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies)	<input type="checkbox"/>

### 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="checkbox"/>

### 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	---	--------------------------

### D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

### E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

### F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF
--	------------

### G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	---	------------------------------	--	-----------

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:			
Tél:				Tél:			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Date:	Lieu	PARIS	
				Qualité et nom du signataire:	GERANT		
				Signature	GANBAROV Elchin		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

## ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

#### H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e			
			f			
			g			
			h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

## I | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

## BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise ARMEL PLUSNéant  \*Adresse de l'entreprise 10 RUE PERGOLESE75116 PARISNuméro SIRET \* 4 9 8 2 0 9 4 9 3 0 0 0 2 8Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2Durée de l'exercice précédent \* 1 2

					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
	<b>ACTIF</b>					
	Immobilisations incorporelles	<b>010</b>	<b>012</b>			
	Fonds commercial *					
	Autres *	<b>014</b>	<b>016</b>			
	Immobilisations corporelles *	<b>028</b>	<b>030</b>	<b>48 762</b>	<b>105 127</b>	<b>77 092</b>
	Immobilisations financières * (1)	<b>040</b>	<b>042</b>		<b>211</b>	<b>211</b>
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>48 762</b>	<b>105 338</b>	<b>77 303</b>
	Stocks					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	<b>050</b>	<b>052</b>			
	Marchandises *	<b>060</b>	<b>062</b>			
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>064</b>	<b>066</b>			
	Créances (2)	<b>068</b>	<b>070</b>		<b>2 322</b>	<b>3 420</b>
	Clients et comptes rattachés*					
	Autres * (3)	<b>072</b>	<b>074</b>			
	Valeurs mobilières de placement	<b>080</b>	<b>082</b>			
	Disponibilités	<b>084</b>	<b>086</b>		<b>25 349</b>	<b>23 511</b>
	Charges constatées d'avance *	<b>092</b>	<b>094</b>			
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>		<b>27 671</b>	<b>26 931</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>48 762</b>	<b>133 009</b>	<b>104 234</b>
	<b>PASSIF</b>			<b>Exercice N NET 1</b>	<b>Exercice N-1 NET 2</b>	
	Capital social ou individuel *			<b>120</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
	Ecart de réévaluation			<b>124</b>		
	Réserve légale			<b>126</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>
	Réserves réglementées*			<b>130</b>		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	<b>131</b>	)	<b>132</b>	<b>38 001</b>	<b>38 001</b>
	Report à nouveau			<b>134</b>	<b>25 594</b>	<b>7 824</b>
	Résultat de l'exercice			<b>136</b>	<b>25 232</b>	<b>17 770</b>
	Provisions réglementées			<b>140</b>		
			<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>120 227</b>	<b>94 995</b>
	Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	<b>154</b>		
	Emprunts et dettes assimilées			<b>156</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			<b>164</b>		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			<b>166</b>	<b>2 472</b>	<b>3 264</b>
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	<b>169</b>	<b>4 113</b>	) <b>172</b>	<b>10 310</b>	<b>5 975</b>
	Produits constatés d'avance			<b>174</b>		
			<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>12 782</b>	<b>9 239</b>
			<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>133 009</b>	<b>104 234</b>
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<b>193</b>		(4) Dont dettes à plus d'un an	<b>195</b>	
	(2) Dont créances à plus d'un an	<b>197</b>			<b>182</b>	<b>46 000</b>
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<b>199</b>		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	<b>184</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N° clos le 31/12/2018	Exercice N°1 clos le 31/12/2017
--------------------------------	---------------------------------

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises * dont export et livraisons	209	210	
Production vendue biens intracommunautaires	215	214	
services *	217	218	148 520 119 078
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
Production immobilisée *		224	
Subventions d'exploitation reçues		226	
Autres produits		230	8 4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	148 528 119 082

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises) *	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
dont crédit bail : Autres charges externes * : (- mobilier) - immobilier 15 006 )	242	39 024	40 006
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	243	1 199	2 105
Rémunérations du personnel *	250	49 187	32 123
Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	11 987	8 251
Dotations aux amortissements *	254	17 965	15 965
Dotations aux provisions	256		
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	3	11
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)	264	119 364	98 461

## 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers (III)	280		
Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges financières (V)	294		
Charges exceptionnelle dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 (VI)	300		
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D) 348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	3 932	2 852

## 2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

Réintégations

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	25 232	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
Provisions non déductibles *	322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	3 932		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ( Part de loyers dispensés de réintégration ) 249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies) 990			
Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 Investissements outre-mer 344 Crédance due au report en arrière du déficit 346 Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350		

Déficits

"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655	352	29 164	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	370	29 164	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)												Néant <input type="checkbox"/> *																					
Désignation de l'entreprise : <u>ARMEL PLUS</u>																																	
<b>I</b>	<b>IMMobilisations</b>		<b>Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice</b>		<b>Augmentations</b>		<b>Diminutions</b>		<b>Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice</b>		<b>Réévaluation légale *</b>																						
	<b>ACTIF IMMobilisé</b>										<b>Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice</b>																						
<b>Immobilisations corporelles</b>	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406																								
		Autres	410		412		414		416																								
		Terrains	420		422		424		426																								
		Constructions	430		432		434		436																								
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446																								
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456																								
		Matériel de transport	460	95 471	462	46 000	464		466	141 471		141 471																					
		Autres immobilisations corporelles	470	12 418	472		474		476	12 418		12 418																					
Immobilisations financières		480	211	482		484		486	211		211																						
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>108 100</b>	<b>492</b>	<b>46 000</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>154 100</b>		<b>154 100</b>																						
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>		<b>Montant des amortissements au début de l'exercice</b>		<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>		<b>Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises</b>		<b>Montant des amortissements à la fin de l'exercice</b>																								
	<b>IMMobilisations AMORTISSABLES</b>																																
	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506																								
		Terrains	510		512		514		516																								
		Constructions	520		522		524		526																								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536																								
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546																								
		Matériel de transport	550	28 687	552	17 657	554		556	46 344																							
Autres immobilisations corporelles		560	2 110	562	308	564		566	2 418																								
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>30 797</b>	<b>572</b>	<b>17 965</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>48 762</b>																								
<b>III</b> <b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>																																	
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																	
<b>Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.</b>		1	2	3	4	5																											
		6	7	8	9	10																											
<b>Immobilisations</b>	<b>Valeur d'actif *</b>		<b>Amortissements *</b>		<b>Valeur résiduelle</b>		<b>Prix de cession *</b>		<b>Plus ou moins-values</b>																								
	<b>①</b>		<b>②</b>		<b>③</b>		<b>④</b>		<b>Court terme *</b>		<b>Long terme</b>																						
1									<b>⑤</b>		<b>19 %</b>	<b>⑥</b>	<b>15 % ou 12.8 %</b>	<b>⑦</b>	<b>0 %</b>	<b>⑧</b>																	
2																																	
3																																	
4																																	
5																																	
6																																	
7																																	
8																																	
9																																	
10																																	
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>			<b>580</b>			<b>582</b>			<b>584</b>			<b>586</b>			<b>581</b>			<b>587</b>			<b>589</b>											
Plus-values taxables à 19 % (1)							<b>579</b>			Régularisations		<b>590</b>				<b>583</b>			<b>594</b>			<b>595</b>											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)																						<b>591</b>											
<b>TOTAL</b>																						<b>596</b>			<b>585</b>			<b>597</b>			<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ARME L PLUSNéant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

<b>A</b> NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
<b>B</b> MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					<b>C</b> VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles		700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains		710		715		2			
Constructions		720		725		3			
Inst. techniques matériel et outillage		730		735		4			
Inst. générales agenc. am. divers		740		745		5			
Matériel de transport		750		755		6			
Autres immobilisations corporelles		760		765		7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	27 510
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 287
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : ARMEL PLUS		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois 1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376 3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
		<b>TOTAL 1</b> 106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
		<b>TOTAL 2</b> 144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
		<b>TOTAL 3</b> 152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3) 137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

[3 1 1 2 2 0 1 8]

N° SIRET [4 9 8 2 0 9 4 9 3 0 0 0 2 8]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARMEL PLUS

ADRESSE (voie)

[10 RUE PERGOLESE]

CODE POSTAL

[75116]

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GRIGORYAN Prénom(s) Armen

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ] 50

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] 68 Voie Rue Notre Dame de Nazareth  
Code postal [ ] 75003 Commune PARIS Pays [ ]

Titre (2) M Nom patronymique GANBAROV Prénom(s) Elchin

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ] 50

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] 23 Voie Allée A de St Exupéry  
Code postal [ ] 93200 Commune ST DENIS Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

4 9 8 2 0 9 4 9 3 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ARMEL PLUS

ADRESSE (voie)

10 RUE PERGOLESE

CODE POSTAL

75116

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.